



Solicitation No. - N° de l'invitation  
E60HL-170052/D

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hl604

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E60HL-170052

File No. - N° du dossier  
hl604.E60HL-170052

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

La modification numéro 001 est soulevée pour répondre aux questions des fournisseurs:

- Q1:** Pour le besoin de carburant d'aviation en vrac – BC251, pouvez-vous confirmer la période de l'offre à commande ? La DOC mentionne que la période de l'OC est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement. La DOC ferme le 9 janvier, 2019 ... est-ce que sa signifie que la période de l'offre à commandes sera seulement d'approximativement de 2 mois ? 500 000 litres à être livrés dans une période de deux (2) mois ?
- R1:** Il est prévu que les réservoirs seront prêts à recevoir du carburant en février 2019. Les besoins iront de février 2019 à la fin de la période actuelle d'offre à commandes, soit le 31 mars 2019, soit environ deux mois. L'estimation initiale était basée sur six mois, sur deux mois, le volume de livraison estimé est plus proche de 160 000 L.
- Q2:** Est-ce F-34 est obligatoire? Jet A1 avec FSII n'est pas un substitut adéquat ?
- R2:** La DOC indique que l'exigence concerne le carburéacteur d'aviation Grade militaire F-34. Conformément à la DOC, Partie 3, Section I, Offre technique – B, le carburéacteur d'aviation Jet A-1 avec FSII et CI seront également acceptés. Conformément à la DOC, Partie 3, Section I, Offre technique - C, le Jet A-1 avec FSII sera considéré seulement si aucune offre n'est reçue pour le produit demandé ou le produit également acceptable.
- Q3:** Je vois que les termes du contrat sont de janvier 2019 à mars 2019, 3 mois. Cette information est-elle exacte?
- R3:** Il s'agit d'une nouvelle exigence qui est ajoutée à une offre à commandes déjà existante et expirant le 31 mars 2019. Cette exigence en vertu de la présente offre à commandes sera valide jusqu'au 31 mars 2019.

---

Toutes les autres clauses et conditions de la Demande d'offre à commandes demeurent inchangées